

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13 (10+ 3 proc)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le 30 septembre, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 23 septembre 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<u>Absente</u>	MOUTIER Chantal	<u>POUR</u>
BARTEAU Etienne	<u>Absent</u>	LEONARD Roger	<u>POUR</u>	PELLEVOISIN Joël	<u>Absent</u>
BAZINET Bernard	<u>POUR</u>	MALLE MANCHE Valérie	<u>POUR</u>	PEYRAZAT Pierre	<u>POUR</u>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>POUR</u>	PIALHOUS Laurent	<u>POUR</u>
GRASSET Marie-Madeleine	<u>POUR</u>	METIFEU Francis	<u>POUR</u>	ROUMAT Gérard	<u>POUR</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (Procuration donnée à M. Pierre PEYRAZAT)
Joël PELLEVOISIN (procuration donnée à M. Bernard BAZINET)
Monique JULIEN (procuration donnée à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: Monsieur Jean-Gérard ABBES
Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETARE DE SEANCE Laurent PIALHOUS

**2015-51 Demande d'une subvention « Contrats d'objectifs » (reliquat 2015) :
réhabilitation du Foyer Rural**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 2015-31 concernant la rénovation et la mise aux normes du Foyer Rural, il avait été pris la décision de solliciter 3 subventions :

- o Une subvention sur la ligne accessibilité du Conseil Départemental
- o Une subvention au titre de la DETR 2016
- o Une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Considérant qu'il reste une enveloppe sur le reliquat des Contrats d'Objectifs 2015, Monsieur le maire propose de solliciter une subvention supplémentaire auprès du Président du Conseil Départemental à hauteur de 15 000 €.

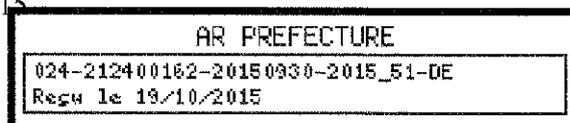
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats d'Objectifs (reliquats 2015).

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 06 octobre 2015

Page 1 sur 2

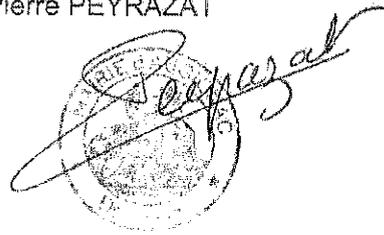


Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 06 octobre 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 06 octobre 2015
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400182-20150930-2015_51-DE
Regu le 19/10/2015